

## Communication municipale au Conseil communal N° 685 / 2024

Séance du 6 mai 2024

### Réorganisation de l'offre « Mobility »

Pour répondre de manière plus efficiente aux besoins de mobilité des habitants de Lutry et favoriser la durabilité, la Municipalité informe que l'offre Mobility proposée sur le territoire communal a été réorganisée.

Ainsi, le véhicule thermique présent à la gare de Lutry a été supprimé. À la place, un nouvel emplacement Mobility a été aménagé sur l'étage extérieur du parking de La Possession, à côté de celui déjà existant.

Ce redéploiement de l'offre a été convenu d'un commun accord avec la coopérative Mobility. En effet, le faible nombre de kilomètres parcourus par le véhicule de la gare de Lutry ne permettait plus de justifier le maintien de cet emplacement. À l'inverse, le taux de réservations du véhicule localisé à La Possession a augmenté significativement depuis son installation en 2018. Ces derniers mois, il devenait même parfois très aléatoire de trouver des créneaux libres pour pouvoir l'utiliser.

Au vu de ces changements, il a été décidé que le nouvel emplacement Mobility mis en service sur le parking de La Possession accueillerait dorénavant un véhicule électrique. En outre, il a été convenu que les deux véhicules du parking de La Possession seraient à la charge de la coopérative Mobility. Par conséquent, une convention a été ratifiée entre la Commune et la coopérative afin de clarifier les modalités de location des stationnements utilisés.

À la suite de cette refonte de l'offre, le nombre de véhicules Mobility présent sur le territoire lutrien reste inchangé. Néanmoins, deux véhicules électriques sont maintenant disponibles alors qu'auparavant un seul véhicule de ce type était proposé à la location. Le véhicule thermique présent à la gare de La Conversion n'est quant à lui pas impacté par ces changements.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
Charles Monod



Le secrétaire  
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 15 avril 2024.